

26 - Attribution de subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : La Ville de Besançon accompagne les clubs sportifs dans l'organisation de différentes manifestations sportives sur le territoire de la commune, mais aussi pour la participation exceptionnelle à des compétitions.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Centre Omnisports Pierre Croppet Organisation des championnats de France Sourds - 30 et 31 janvier 2016	500 €
- CPB Organisation d'un tournoi national qualificatif championnats de France minimes et cadets - 23 janvier 2016	500 €
- Vesontio Pétanque Club Participation des équipes masculines et féminines au Championnat de France	300 €
- Besançon Gymnastique Rythmique Organisation des Championnats de France individuel - 23 et 24 janvier 2016	1 500 €
- La Saint-Claude Organisation des Championnats de France Zone Est - 2 et 3 avril 2016	1 000 €
- Franche-Comté Judo Organisation stage de Noël	1 500 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 5 300 €, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions précitées.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2016.